

Colloque Retraite et vieillissement – Edition 2025

10 octobre 2025

Table ronde

« Politiques publiques : quelles évolutions des solidarités intergénérationnelles ? »

Animatrice : **Anne Lavigne** (Université d'Orléans)

Intervenants :

- **Didier Blanchet** (IPP)
- **Pierre Cheloudko** (Drees)
- **Pierre-Yves Cusset** (Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan)
- **André Masson** (CNRS – PSE et EHESS)

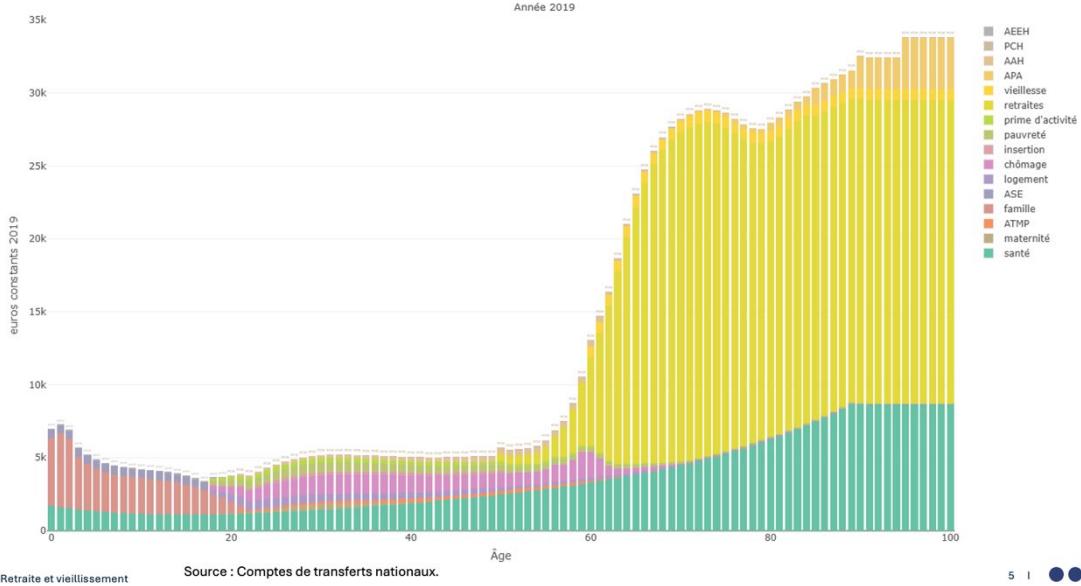
Anne Lavigne donne le cadre de la table ronde. Un premier temps sera consacré à l'établissement d'un diagnostic, avec pour objectif d'identifier les disparités et les solidarités intergénérationnelles, en distinguant les effets d'âge, les effets de génération et les effets de période. Un deuxième temps de discussion portera sur les tensions et possibilités d'arbitrage entre différentes solutions pour résoudre les déséquilibres intergénérationnels. Enfin, les intervenants reprendront la parole sur les pistes de réforme possibles pour améliorer la solidarité entre générations.

1. Éléments de diagnostic

Pierre-Yves Cusset se concentre sur l'ensemble des flux socialisés dans la protection sociale, avec un accent sur les effets d'âge.

Le graphique ci-dessous est tiré d'un travail cofinancé par le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan avec des données provenant des « Comptes de transferts nationaux » : il s'agit d'une méthodologie internationale qui permet de produire des profils par âge de revenus, de consommation, de prélèvements, etc. Avec ses coauteurs, ils ont réalisé un travail en 2021 centré sur la protection sociale, et publié une note intitulée « Qui paie quoi ? » et une autre, plus directement dans le thème d'aujourd'hui, intitulée « Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? ».

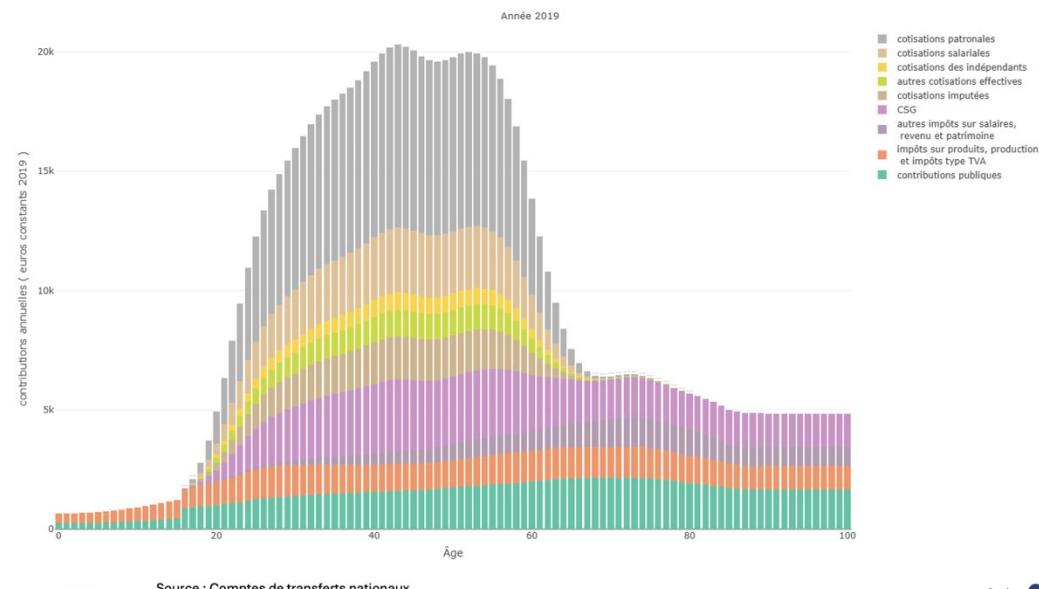
Ce que l'on perçoit en moyenne à chaque âge de la protection sociale



Ce graphique montre les dépenses de protection sociale par âge. Les différentes couleurs correspondent aux différents champs de la protection sociale. En abscisse les âges, et en ordonnée les montants moyens (en dizaines de milliers d'euros) reçus en 2019 par une personne d'un âge donné. Ce que l'on constate immédiatement, c'est que les dépenses de retraite écrasent tout le reste. À partir d'environ 60 ans, on voit des montants très élevés de retraites perçues, en moyenne, par les individus de 65, 70, 80 ans, etc. L'essentiel des flux de dépenses de protection sociale se dirigent donc vers les personnes âgées, via la retraite.

Dans le second graphique (ci-dessous), le même exercice a été fait côté prélèvements, en distinguant les différents types de cotisations, la CSG, les impôts affectés... Sans surprise, ce sont les âges actifs qui contribuent le plus. La courbe présente un profil en cloche : les prélèvements augmentent avec l'âge jusqu'à environ 45-50 ans, puis diminuent progressivement. On constate donc déjà une forme de transfert des actifs vers les retraités.

Ce que l'on paie en moyenne à chaque âge pour financer la protection sociale 2019



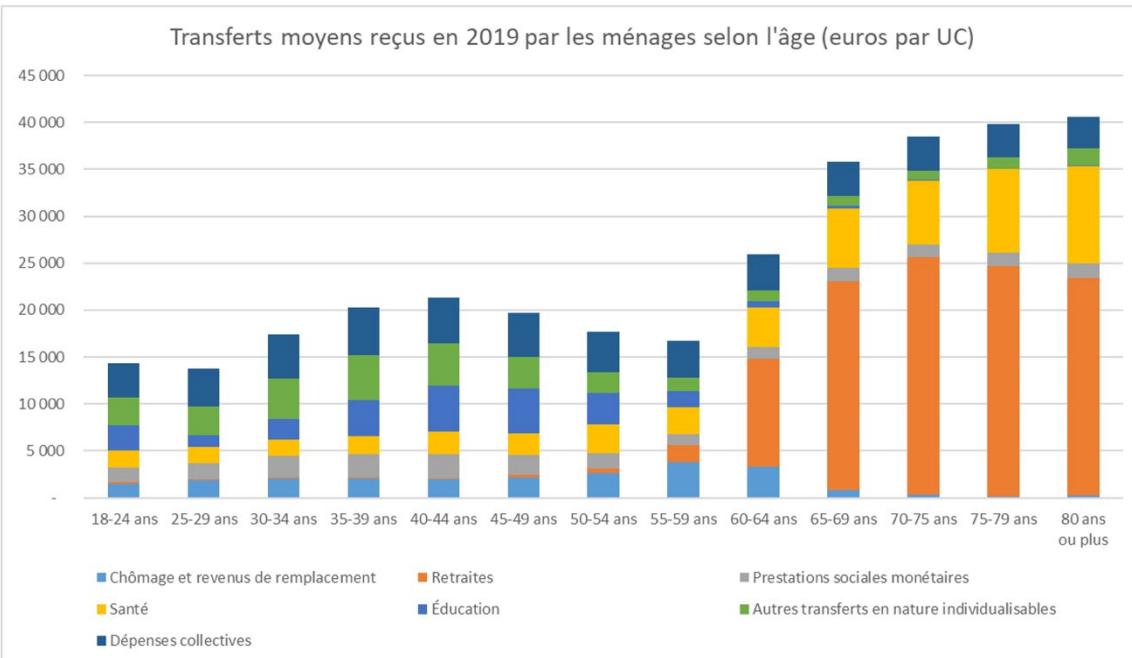
Point important : si on comparait ce graphique avec le même réalisé en 1979, on constaterait une différence majeure. À l'époque, les personnes âgées contribuaient beaucoup moins. Aujourd'hui, les plus de 60 ans contribuent quand même assez largement au financement de la protection sociale, notamment via la CSG, les impôts et les taxes affectées. On ne peut donc plus dire que les retraités ne participent pas au financement de la protection sociale. Ils y contribuent davantage qu'avant.

Les Comptes de transferts nationaux s'appuient sur l'enquête Budget de famille, très intéressante mais qui n'est pas réalisée tous les ans : la dernière date de 2017 et la prochaine doit paraître en 2026. Pour actualiser, l'INSEE a développé un autre outil : les comptes nationaux distribués. Ces comptes permettent de distribuer tout le revenu de la comptabilité nationale entre les ménages selon des caractéristiques socio-économiques, dont l'âge.

Le graphique ci-dessous ressemble beaucoup au premier, mais cette fois on y voit deux nouveaux éléments :

- les dépenses d'éducation qui sont concentrées sur les jeunes ;
- les dépenses collectives, comme la défense ou la sécurité, qu'on répartit uniformément car elles bénéficient à tout le monde.

Avec ces deux outils – Comptes de transfert nationaux et Comptes nationaux distribués – il est possible d'assez bien éclairer la question des transferts entre âges dans notre système social. Ça ne dit encore rien d'intergénérationnel : nous parlons d'âges, pas de générations.



Pierre Cheloudko resserre la focale sur les dépenses de retraite et s'intéresse plus spécifiquement à la protection du risque vieillesse.

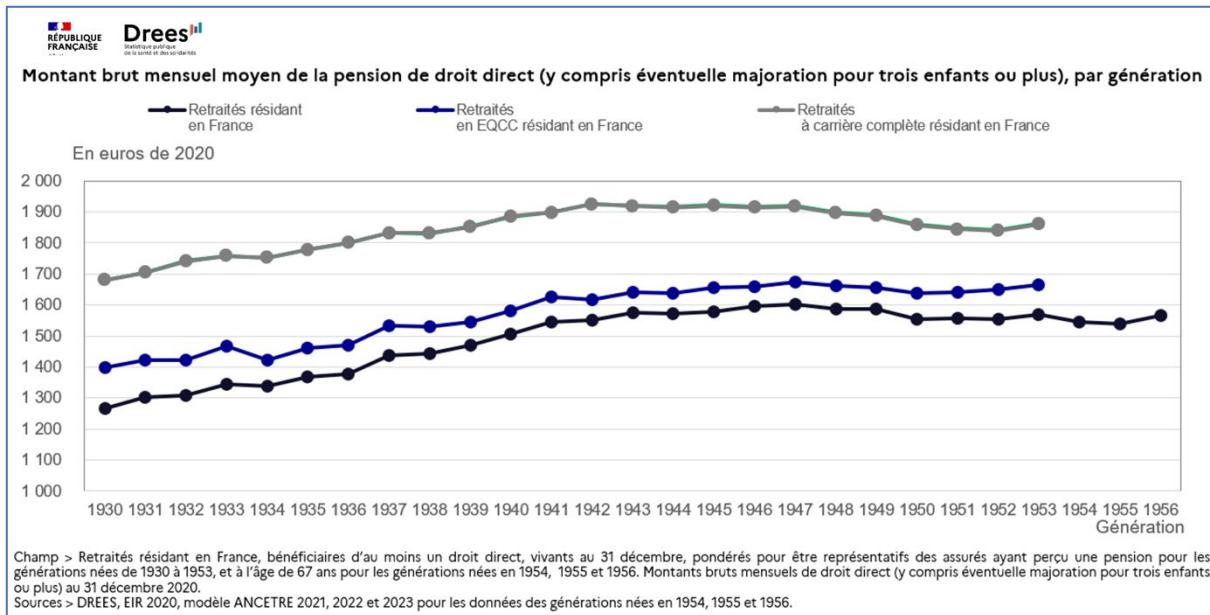
Le Code de la Sécurité sociale prévoit dans ses dispositions que les assurés bénéficient d'un traitement équitable, entre autres au regard de leur génération. La loi prévoit donc une forme d'équité entre générations. La question qui se pose est de savoir comment définir cette équité, et quels indicateurs mobiliser pour la mesurer.

Dans les rapports du Conseil d'orientation des retraites (COR), qui a pour mission de suivre les objectifs fixés pour le système de retraite, on identifie quatre grandes dimensions :

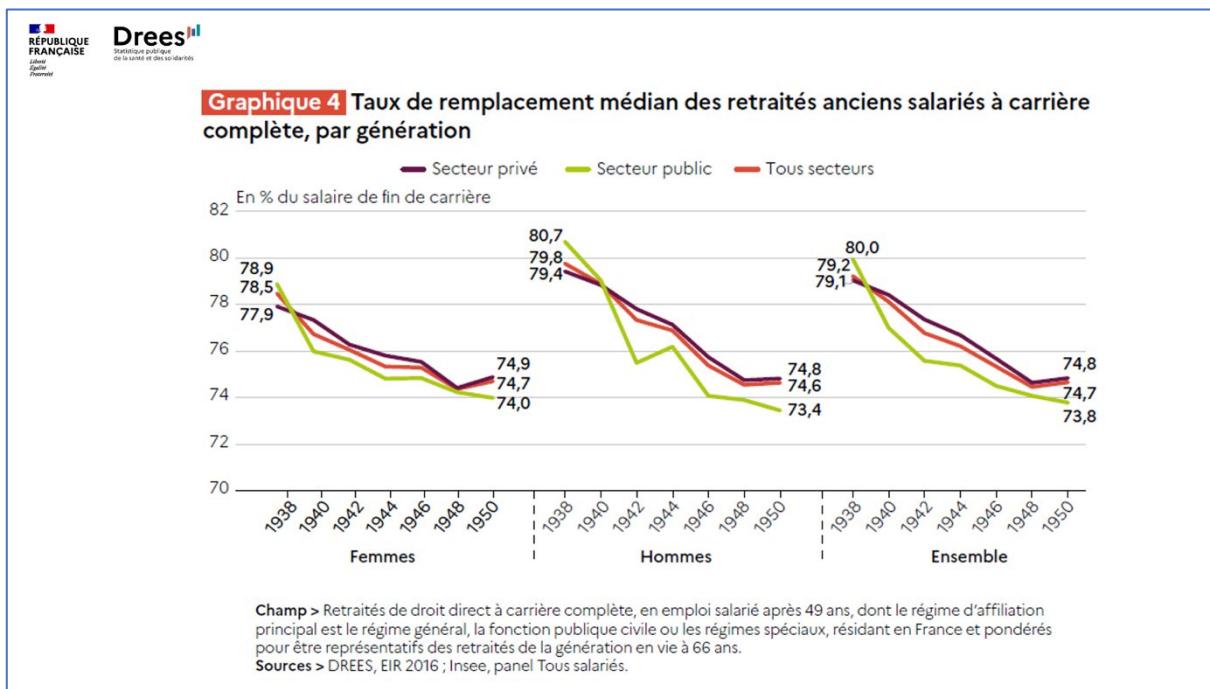
- le niveau de pension ;
- le taux de cotisation ;
- la durée de carrière ;
- la durée de retraite.

L'analyse de ces quatre éléments, par génération, donne un bon aperçu de l'équité du système de retraite.

D'abord, le niveau de pension. Les retraités ont-ils un niveau de pension qui se maintient au moins en pouvoir d'achat ? Le graphique ci-dessous montre que, par génération, on constate d'abord une hausse jusqu'aux générations nées autour de 1940, puis ensuite une stabilisation, avec une légère baisse vers les générations plus récentes.



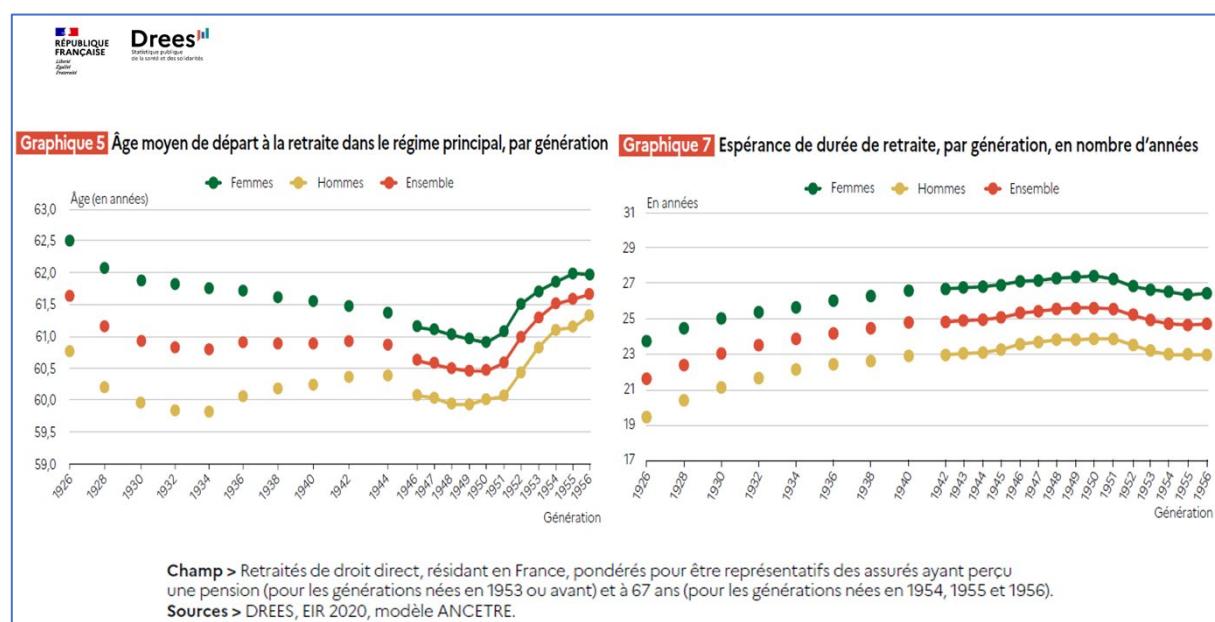
Le montant de pension en lui-même n'indique pas grand-chose sur le niveau de vie des retraités. Il existe d'autres indicateurs. Le taux de remplacement par exemple est régulièrement scruté par le COR. Il correspond au montant de la pension qu'une personne va toucher au moment de son départ à la retraite, rapporté à ses salaires de fin de carrière – ou à son salaire moyen de carrière.



Le graphique ci-dessus montre le taux de remplacement médian des retraités anciens salariés à carrière complète, calculé comme le ratio entre la pension et le salaire moyen des cinq dernières années (en simplifiant un peu). On observe par génération – que ce soit pour les fonctionnaires, le secteur public ou le secteur privé – une baisse tendancielle du taux de remplacement entre la génération 1938 et la génération 1950. Ces résultats proviennent de l'EIR 2016 (échantillon interrégimes de retraités). Ils seront mis à jour en 2025 avec l'EIR 2020.

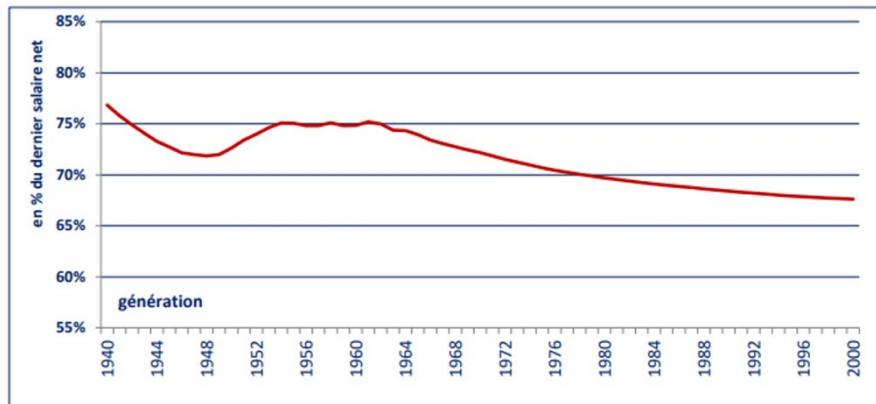
Une autre dimension à analyser est la durée de retraite. On peut se dire que si les retraités ont une meilleure pension mais que c'est en échange d'une durée de retraite plus courte, ce n'est pas la même chose que s'ils ont à la fois des pensions plus faibles et une durée de retraite plus courte.

Les deux graphiques ci-dessous montrent l'âge moyen de départ à la retraite et l'espérance de durée de retraite. Cette dernière a augmenté au fil du temps, entre la génération née en 1926 et les générations autour de 1940. Suite à la réforme de 2010 qui repousse l'âge légal, on observe une hausse de l'âge moyen de départ à la retraite qui compense plus que proportionnellement les gains d'espérance de vie, ce qui conduit à une durée espérée de retraite plus courte pour les générations plus récentes.



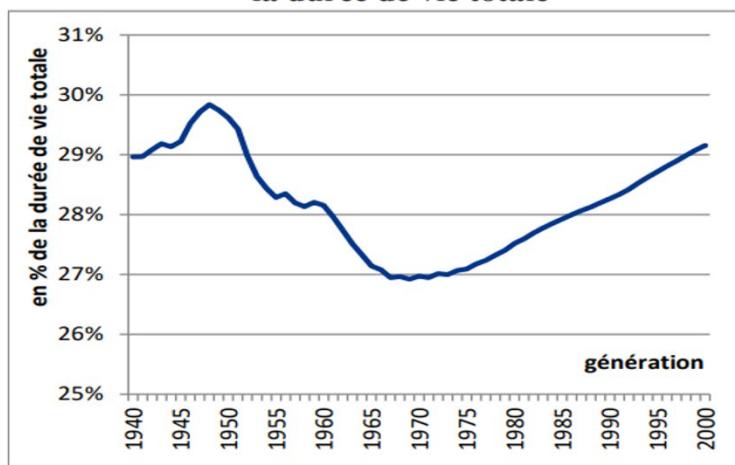
Si l'on veut se pencher maintenant non plus seulement sur ce qui s'est passé jusqu'ici, mais aussi sur ce qui est prévu pour les générations futures, on se tourne vers les projections du COR. Le graphique ci-dessous montre le taux de remplacement projeté. La courbe présentée est une courbe de cas-type, indiquant une trajectoire théorique. Le début de la courbe correspond à ce que la Drees observe effectivement dans son *Panorama des retraites* pour les générations déjà parties. Ensuite, on voit bien une baisse tendancielle du taux de remplacement entre les générations 1938 et 1950. Puis, on observe une remontée temporaire du taux de remplacement, qui s'explique par la réforme de 2010 : en décalant l'âge de départ, les gens acquièrent plus de droits, donc partent plus tard, mais avec une pension plus élevée. Ensuite, en projection, le taux de remplacement diminue de nouveau progressivement jusqu'aux générations 2000.

**Figure 3.3 - Taux de remplacement net à la liquidation
du cas type de non-cadre du secteur privé (départ à la retraite au taux plein au régime
général sans décote ni surcote) hors coefficient de solidarité à l'Agirc-Arrco
Scénario de référence**



Source : Drees, [modèle Trajectoire](#); hypothèses COR juin 2025.

**Figure 3.6b - Durée de retraite en proportion de
la durée de vie totale**



Champ : retraités de droit direct, résidants en France.

Sources : Drees, [modèle Trajectoire](#); Insee, projections de population 2021-2070 ; projections COR – juin 2025.

De la même manière, si l'on regarde la durée de retraite en proportion de la durée de vie totale (graphique ci-dessus), pour tenir compte des gains d'espérance de vie, on observe d'abord une augmentation de la durée espérée de retraite jusqu'à un pic pour la génération 1945, puis une diminution progressive jusqu'à la génération 1970 environ, qui correspond au moment où toutes les réformes passées sont complètement montées en charge. Ensuite, au-delà, la durée de retraite repart légèrement à la hausse, mais uniquement sous l'effet des gains d'espérance de vie, pas parce que les règles de retraite deviennent plus favorables.

Didier Blanchet s'exprime à présent sur les trois types de dette dont les jeunes générations héritent : dette financière, sociale et climatique. Comment les mesurer ? Comment ces dettes évoluent-elles au fil des générations ?

La dette financière des administrations publiques est la plus connue : 115,6 points de PIB au dernier pointage de l'INSEE, ce qui correspond à 3 416 milliards d'euros. Il n'y a pas de doute sur le fait qu'elle s'est accrue : dans les années 1980, elle représentait 10 % du PIB, puis 60 % au début des années 2000, et cela a quasiment augmenté en continu.

Il faut toutefois se méfier d'une lecture trop rapide de cette dette dans une perspective intergénérationnelle. On entend souvent dire : « les générations futures vont devoir rembourser tout cela, c'est une injustice ». En fait, pas forcément, car il y a une propriété particulière de la dette publique : l'État est un agent économique qui peut vivre indéfiniment, donc il peut faire rouler sa dette indéfiniment, rembourser l'ancienne dette en empruntant à nouveau le même montant. Tant qu'il se trouve des gens prêts à prêter, cela fonctionne. Dans ce cas, la dette ne coûte que les intérêts. Quand les taux d'intérêt sont très faibles – voire nuls comme on l'a connu récemment – cela ne coûte quasiment rien.

Le vrai risque intergénérationnel ne réside pas dans le montant de la dette en soi, mais dans la capacité à continuer de la refinancer. Si le niveau de dette devient tel que les investisseurs perdent confiance – qu'ils exigent soudain des taux d'intérêt très élevés ou refusent de prêter – la situation devient dangereuse. Le vrai risque, donc, c'est la crise de financement. Et il est difficile de dire à partir de quel niveau elle peut advenir. Cela dépend de facteurs psychologiques, de confiance, qui sont impossibles à calculer objectivement.

Concernant la dette sociale, Didier Blanchet propose de se concentrer sur la dette liée aux retraites, et plus précisément sur ce qu'on appelle la dette implicite du système par répartition. C'est un concept assez méconnu du grand public, mais qui est intéressant.

Dans un système par répartition, les actifs paient des cotisations et en échange, on leur promet des retraites futures. On contracte donc une dette envers eux. Mais cette dette n'est pas financée – l'argent n'est pas placé dans un fonds – il sert immédiatement à payer les pensions actuelles. On accumule donc une dette implicite. Et cette dette implicite est gigantesque : de l'ordre de 4 à 5 années de PIB, soit 500 % du PIB. Évidemment, quand on dit cela, on imagine une bombe à retardement. Mais ce chiffre doit être manipulé avec de précaution.

Comme pour la dette publique, ce mécanisme fonctionne tant qu'une génération accepte de prendre le relais de la précédente – c'est le contrat intergénérationnel. On rembourse la dette implicite envers les retraités actuels en contractant une nouvelle dette implicite envers les actifs suivants, et ainsi de suite. Tant que la chaîne continue, ce n'est pas un problème. Si la démographie ralentit fortement, en revanche, le système peut se tendre.

Dans le système de répartition, on offre aux actifs qui paient aujourd'hui un rendement implicite sur leurs cotisations, qui est égal – en théorie – au taux de croissance de l'économie. Les générations futures sont certes pénalisées par rapport à ce qu'elles pourraient obtenir dans un système par capitalisation. Mais offrir un rendement égal au taux de croissance de l'économie reste décent.

Le problème avec la dette sociale commence quand on s'écarte progressivement de la logique de la répartition pure. Dans un système par répartition, la génération active finance les retraites de ses aînés, pas les siennes. Mais quand on accumule des déficits dans les régimes de retraite, quand on commence à financer des pensions courantes par de la dette, on glisse vers un autre

modèle : on fait payer aux actifs de demain les retraites d'aujourd'hui. Et là, on n'est plus dans la dette implicite – mais dans la dette explicite : c'est la dette des administrations de Sécurité sociale, celle qui est porté par la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS).

Concernant la dette climatique, celle-ci est apparue plus récemment dans le débat public, mais elle est essentielle dans une perspective intergénérationnelle. On peut la mesurer de deux façons. Une première manière consiste à dire : depuis la révolution industrielle, on a émis du CO₂ sans se soucier des conséquences, donc on a accumulé une dette vis-à-vis de la nature. On peut même essayer de la monétiser en attribuant une valeur à la tonne de carbone.

Une autre façon de mesurer la dette climatique est plus intéressante : elle correspond à la notion de dette prospective. Si l'on ne peut bien évidemment pas retirer tout le CO₂ envoyé dans l'atmosphère, on a pris des engagements pour plafonner les émissions à venir. Cela, on peut le calculer dès à présent, en se fondant sur ce qu'on sait du coût des techniques de décarbonation par exemple. Atteindre les objectifs climatiques coûtera environ 40 points de PIB d'ici 2040. Si l'on fait reposer ce financement uniquement sur l'État, on accroît la dette publique, avec le risque de faire peser la menace d'une crise de solvabilité.

En définitive, quand on parle d'équité entre générations, on ne peut pas regarder uniquement la dette publique, ou uniquement les retraites. Il y a trois dettes qui sont entremêlées : dette financière, dette sociale et dette climatique, qui nécessitent d'être pensées dans leur globalité. Les problèmes qu'elles posent pour les générations futures doivent être bien posés, mais ne sont pas à minimiser pour autant.

Anne Lavigne se tourne vers André Masson : en matière de patrimoine, quelles tendances observe-t-on dans les transmissions ? Y a-t-il une augmentation de leur poids ? Une concentration ? Quels sont leurs effets sur les inégalités intergénérationnelles ?

André Masson propose une prise de recul historique pour mieux saisir les enjeux. Depuis 1880, on assiste à un phénomène continu de « patrimonialisation ». Le patrimoine privé représentait deux fois le PIB en 1950. Il passe à trois fois le PIB au cours des années 1970, pour atteindre six fois le PIB aujourd'hui. Donc le problème qu'on a, c'est déjà un phénomène de masse : on a beaucoup de patrimoine par rapport au revenu. Si l'on se penche sur les inégalités, les inégalités de patrimoine sont plus faibles aujourd'hui qu'elles ne l'étaient au moment des Trente Glorieuses. A l'époque, le 1 % le plus riche de la distribution des patrimoines possédait plus de 30 % du patrimoine global. Aujourd'hui, il en détient moins du quart.

Deuxième phénomène qu'on observe : le vieillissement du patrimoine. Celui-ci est de plus en plus concentré chez les ménages âgés. C'est la règle des « trois fois 60 » : les plus de 60 ans – un quart de la population – concentrent 60 % du patrimoine immobilier total, mais aussi 60 % du patrimoine financier.

Comment en est-on arrivé là ? Sous les Trente Glorieuses, la croissance forte et l'inflation forte permettent l'emprunt, l'émergence de la société de consommation et d'une classe moyenne patrimoniale. Puis le retournement du cycle financier long à partir de 1980 voit la diminution de la croissance, la diminution de l'inflation, et l'arrivée de plus-values d'actifs, en particulier sur l'immobilier depuis les années 2000. On se dirige alors vers l'avènement d'une gérontocratie patrimoniale. Les transmissions patrimoniales annuelles représentaient 8,5 % du revenu disponible en 1980. Elles en représentent 20 % en 2020. Le poids de l'héritage est plus important, mais il est aussi reçu de plus en plus tard, non seulement du fait de l'allongement de l'espérance

de vie, mais aussi des droits accordés au conjoint survivant. Cela signifie qu'on hérite en pleine propriété de la fortune des parents à près de 60 ans.

André Masson se penche sur le lien entre cette situation et les retraites. Premier point, les seniors, en particulier les baby-boomers, continuent à épargner. Une étude récente de l'INSEE montre que l'augmentation du taux d'épargne entre 2023 et 2024 en France est le fait, pour deux tiers, des plus de 65 ans. Un réflexe est de se dire : « puisqu'ils épargnent, puisqu'ils ont du patrimoine, on peut taper sur les retraites ». Contre-argument : tout le monde n'épargne pas chez les baby-boomers. Le retraité baby-boomer médian n'épargne pas.

Deuxième point : on va assister dans les 15–20 prochaines années à la disparition des baby-boomers, nombreux et bien dotés en patrimoine, et donc à un transfert massif de ce patrimoine aux générations suivantes. Ce grand transfert va modifier les inégalités, les marchés du logement, du travail, de la finance, les rapports entre générations. La masse annuelle des transmissions aux enfants va dépasser la masse annuelle des retraites. Une tentation, pour financer les retraites, serait de prendre sur ces transmissions aux enfants.

Troisième problème : l'épargne abondante des seniors, surtout financière, n'est pas du tout optimale. Elle est de court terme, elle est trop risquée, et s'investit beaucoup dans des placements américains identifiés comme rentables. Or nous manquons d'épargne européenne, et en particulier française, pour financer l'investissement productif. Il y a donc un vrai problème d'allocation de l'épargne, qui n'alimente pas suffisamment les investissements d'avenir.

2. Tensions entre générations et possibilités d'arbitrages

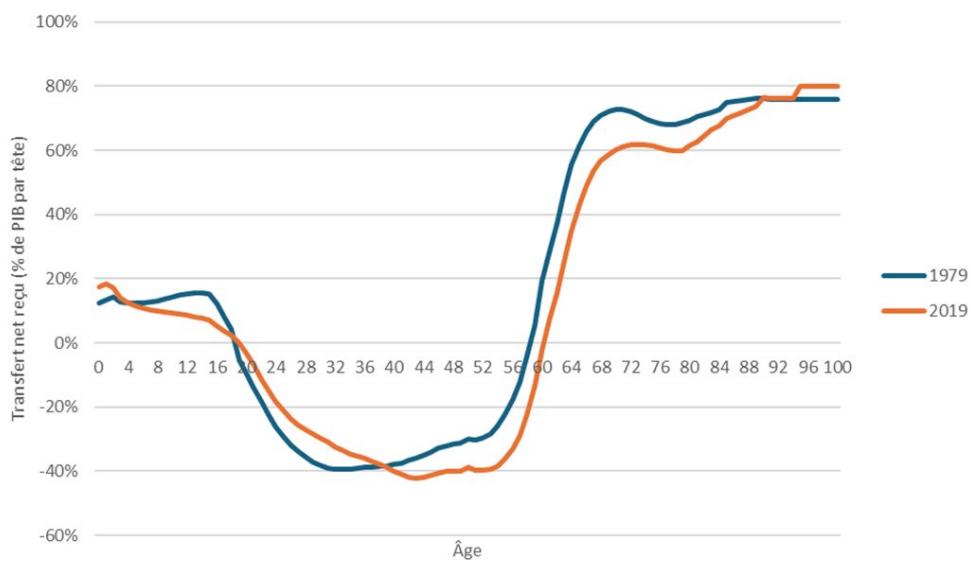
Anne Lavigne introduit la deuxième séquence de la table ronde, qui vise à mettre en évidence les tensions entre les générations et les possibilités d'arbitrages pour résoudre ces tensions. Elle s'adresse à Pierre-Yves Cusset : observe-t-on un déplacement des dépenses publiques en faveur d'une classe d'âge plutôt que d'une autre ? Le système actuel est-il soutenable à moyen terme ? Peut-on modifier sa structure de financement ?

Pierre-Yves Cusset répond à la première question en commentant le graphique ci-dessous. Les deux courbes correspondent aux transferts nets de protection sociale : ce que vous recevez moins ce que vous payez. Aux âges d'activité, la courbe est négative puisqu'on contribue plus qu'on ne reçoit. Aux âges où on est enfant et aux âges où on est plus âgé, au contraire, on est bénéficiaire net.

Ces deux courbes concernent les années 1979 et 2019. Les montants ont été rapportés au PIB par tête de l'année considérée, pour rendre les choses comparables. Le PIB par tête, d'une certaine manière, correspond à la richesse moyenne des individus qui vivent en France à une année donnée.

L'examen des deux courbes révèle qu'elles sont assez proches l'un de l'autre, ce qui n'est pas forcément intuitif. Si l'on considère les jeunes de 4 à 20 ans, on remarque que la courbe de 1979 est au-dessus de la courbe de 2019. Cela signifie qu'en moyenne, on est en 2019 moins généreux avec les plus jeunes qu'on ne l'était en 1979.

Evolution du profil des transferts nets de protection sociale entre 1979 et 2019



Source : Comptes de transferts nationaux.

Colloque Retraite et vieillissement

17 |

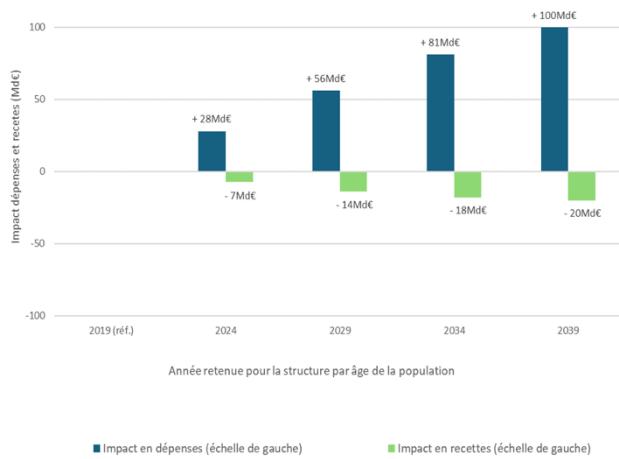
Ensuite, aux âges actifs, on constate un croisement qui se fait autour de 40 ans. En 1979, les âges durant lesquels les revenus étaient les plus importants – et donc où on contribuait le plus au financement de la protection sociale – étaient relativement plus jeunes. Lorsqu'on observe les profils de revenus au fil du temps, on s'aperçoit que les âges où l'on touche les revenus les plus importants se sont déplacés de 30–40 ans à 50 ans. Aujourd'hui, c'est donc vers 50 ans qu'on touche les revenus les plus élevés, et donc qu'on contribue le plus au financement de la protection sociale. En 1979, c'était plutôt vers 30 ans.

Autre point frappant, et pas forcément intuitif : la courbe de 2019, dès 40 ans mais aussi à 60 ans et ensuite à tous les âges au-delà avant 90 ans, se situe en dessous de celle de 1979. Cela signifie que les transferts nets, aujourd'hui, pour les 60 ans et plus, sont plus faibles que ce qu'ils étaient en 1979. C'est important d'avoir ça en tête quand, dans le débat sur les baby-boomers, on entend qu'ils nous coûtent de plus en plus cher... C'est vrai, parce qu'ils sont plus nombreux, mais pas parce que le système de protection sociale est plus généreux à leur égard. Les plus jeunes ont raison de dire que ça leur coûte de plus en plus cher de financer la protection sociale des plus vieux, mais ces derniers ont raison de dire que, individuellement, ils ne reçoivent pas plus que la génération d'avant.

La deuxième question portait sur la soutenabilité. Pour y répondre, il faut prendre les profils de dépenses et de recettes sur par exemple 2019 puis, pour obtenir la dépense totale et les recettes totales, multiplier à chaque âge la dépense moyenne par les effectifs de cet âge. Si on reçoit par exemple 8 000 euros en moyenne à 8 ans, il faut regarder combien de personnes avaient 8 ans en 2019 pour savoir collectivement combien toutes les personnes de 8 ans ont reçu. Si l'on fait ça pour tous les âges et que l'on somme, on retrouve les montants de la protection sociale.

Dans notre analyse, au lieu de multiplier par les effectifs constatés en 2019, nous avons multiplié par les effectifs prévus dans 10, 20, 30 ans. Nous n'avons pas pris les effectifs prévus, nous avons raisonné à taille de population donnée. Ce que nous avons fait varier, en fait, c'est uniquement la forme de la pyramide des âges. Cela nous permet de calculer l'impact mécanique du vieillissement.

Impact mécanique de la déformation prévue de la pyramide des âges sur les recettes et dépenses de protection sociale



Source : France Stratégie à partir des comptes de transferts nationaux.

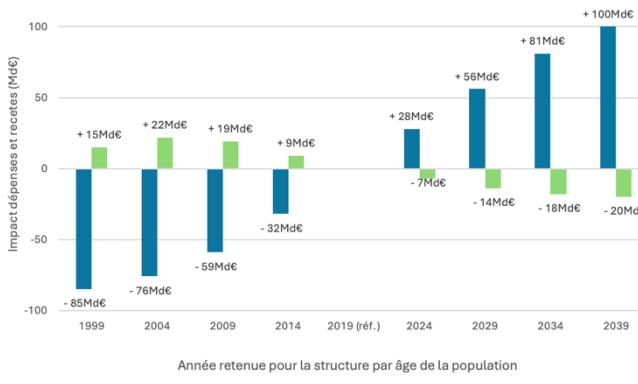
Colloque Retraite et vieillissement

18 | ● ● ● ● ●

Dans le graphique ci-dessus, les +81 milliards d'euros en 2024 correspondent à la dépense qu'on aurait eue en 2019 si l'on avait eu la pyramide des âges prévue en 2034, avec des dépenses par âge qui seraient celles de 2019. Cela nous montre le coût du vieillissement seul.

Nous avons réalisé l'exercice en rétropolé, c'est-à-dire que nous avons appliqué la pyramide des âges non pas prévue dans le futur, mais celle observée dans le passé. Évidemment, en 2019, on se situe dans une France qui a déjà vieilli par rapport à la France de 1999. En 2019, avec la pyramide des âges de 1999, on aurait dépensé 85 milliards de moins. De fait, avec la pyramide des âges de 1999, on aurait eu beaucoup moins de personnes âgées et plus de jeunes, donc plus de recettes (+15 milliards) et moins de dépenses.

Impact mécanique de la déformation passée et prévue de la pyramide des âges sur les recettes et dépenses de protection sociale

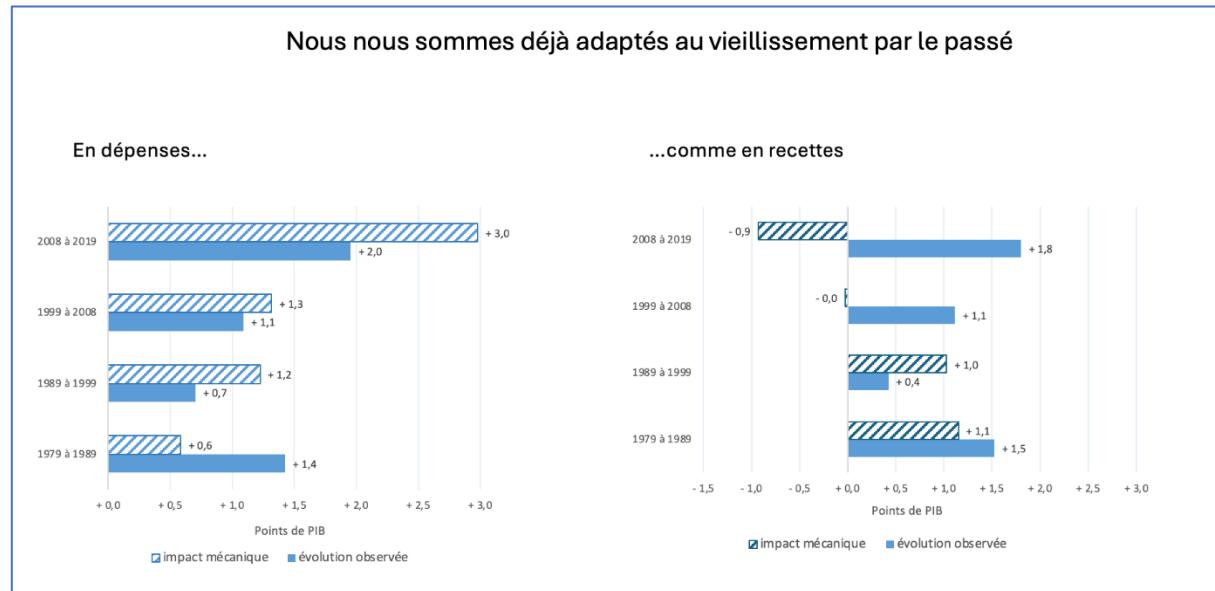


Source : France Stratégie à partir des comptes de transferts nationaux.

Colloque Retraite et vieillissement

19 | ● ● ● ● ●

Bonne nouvelle : nous avons déjà fait face à une bonne part du vieillissement. On peut donc se demander comment on s'est adapté à ce vieillissement dans le passé, ce qui nous informe aussi sur ce qu'on pourrait faire dans le futur. Nous avons donc pris les profils de 2019 et sommes remontés décennie par décennie. Sur le graphique ci-dessous, on observe, en hachuré, l'impact mécanique du vieillissement démographique, exprimé en points de PIB, et en bleu ce qui s'est réellement passé.



Si l'on considère la décennie 1979–1989, l'impact mécanique aurait dû être +0,6 point de PIB de dépenses en plus. Ce qui s'est réellement passé, c'est que les dépenses de protection sociale ont augmenté de 1,4 point : l'augmentation des dépenses a été plus rapide que l'effet du vieillissement. À partir de 1989, ça s'inverse : l'augmentation des dépenses de protection sociale est plus faible que ce que nous indiquerait un effet pur du vieillissement. Si l'on considère 2008–2019, l'impact mécanique du vieillissement aurait été – si en 2008 on avait figé les dépenses par tête et qu'on les faisait évoluer comme le PIB par tête – +3 points de PIB de dépenses de protection sociale. Ce qu'on a observé, c'est qu'on n'a eu que +2 points de PIB. On a donc freiné les dépenses.

On a également agi sur les recettes. Entre 2008 et 2019, l'impact mécanique du vieillissement sur les recettes de protection sociale aurait dû les faire baisser de 1 point de PIB. On aurait donc dû avoir –1 point de PIB de recettes... En réalité, on les a augmentées de 1,8 point de PIB. Sur la dernière décennie, on a donc joué sur les deux leviers : un freinage des dépenses par rapport à l'effet pur du vieillissement démographique, et une augmentation assez forte des recettes, puisqu'on constate un écart de près de 3 points de PIB entre l'impact mécanique et ce qui a été observé.

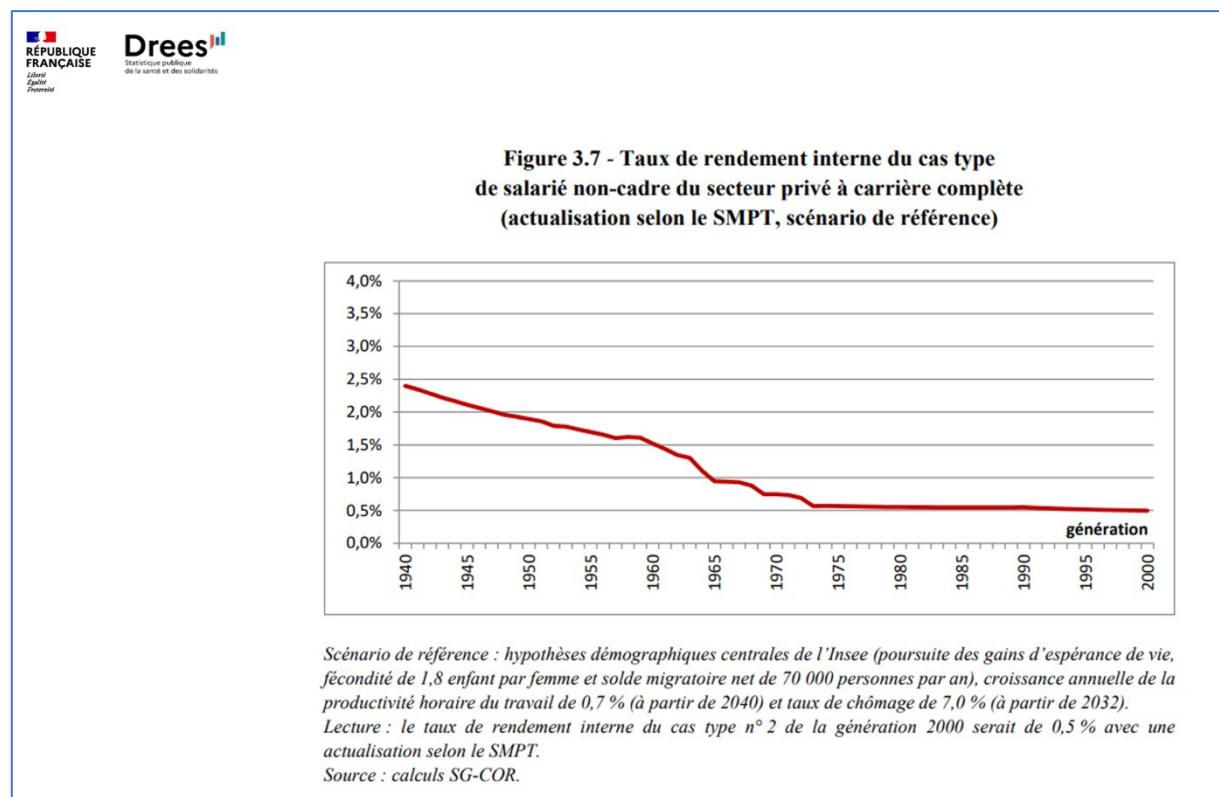
Anne Lavigne donne à présent la parole à Pierre Cheloudko, sur les différents critères d'équité intergénérationnelle. Si l'on peut faire une synthèse de tous ces critères, est-ce que celui du taux de rendement interne aide à caractériser les tensions qu'il peut y avoir entre les générations ? À Didier Blanchet et André Masson, elle adresse les questions suivantes : comment envisager les solidarités familiales ? Est-ce qu'elles compensent ou accentuent les déséquilibres des transferts publics ? Faut-il anticiper un repli des solidarités intergénérationnelles ? Comment réaliser les arbitrages ?

Pierre Cheloudko précise qu'il existe des indicateurs « bruts », présentés plus haut, sur la durée de retraite, la durée de carrière, etc. Il existe également des indicateurs synthétiques qui ont été développés pour essayer de capter en un seul indicateur l'esprit d'équité. Le taux de remplacement permet dans une certaine mesure cela, puisqu'il met en regard la retraite perçue par rapport au salaire. Mais le salaire ne permet pas de savoir exactement ce que l'on a contribué : il faut donc ajouter la dimension du taux de cotisation.

On peut également considérer le taux de récupération, qui correspond à la masse de pensions qu'une personne va toucher tout au long de sa retraite, ramenée à la masse de cotisations qui ont été versées. Cet indicateur nécessite de revaloriser certaines données pour permettre les comparaisons, car les périodes comparées sont différentes.

Un autre indicateur intéressant est le taux de rendement interne (TRI). Il a été proposé par le COR. Il permet d'identifier quel rendement on devrait avoir si on plaçait ses cotisations sur un compte rémunéré, pour obtenir le niveau de pension effectivement perçu.

Cet indicateur nécessite d'intégrer beaucoup de données. Il faut connaître à la fois les niveaux de cotisation, de salaire, de pension, tout au long de la vie. Sur cas type, on peut le faire, et c'est ce que propose le COR dans son rapport.



Le graphique ci-dessus porte sur le cas type d'un salarié non-cadre du secteur privé à carrière complète. Plus le TRI est élevé, plus le système de retraite aura été « généreux » (les guillemets sont importants) en termes de rendement des cotisations payées. On observe une baisse continue du TRI au fil du temps.

Didier Blanchet propose une approche plus holistique de l'équité intergénérationnelle. Il relève que les actifs d'aujourd'hui ont cessé de se projeter positivement dans leur futur statut de retraité, parce qu'ils sont persuadés – à tort – que, contrairement à leurs parents, ils cotisent mais n'auront jamais de retraite en échange. Que faire pour changer cela ? Essayer d'introduire, de manière

explicite, davantage d'équité intergénérationnelle dans le système. Reste à savoir dans quel sens on entend cette notion. Que cherche-t-on à égaliser exactement ? On ne peut tout égaliser à la fois : quand l'espérance de vie augmente, par exemple, on ne peut pas avoir à la fois le même âge de départ à la retraite pour toutes les générations et la même durée de retraite pour toutes les générations. On est obligé de faire des arbitrages.

On peut essayer d'égaliser la part de la durée de retraite dans la durée de vie totale. Problème : vous pouvez très bien avoir une longue durée de retraite, si c'est avec une retraite minuscule, ce n'est pas très intéressant. L'intérêt du critère du TRI, c'est qu'il prend en compte toutes les dimensions : l'effort contributif (c'est-à-dire combien vous avez cotisé), la durée pendant laquelle vous avez cotisé, la durée pendant laquelle vous percevez votre retraite, et le montant que vous touchez. Donc s'il y a une chose qu'on peut essayer d'égaliser entre générations, c'est effectivement ce TRI. Il est intéressant mais il doit aussi être utilisé avec précaution.

Le TRI obéit à la règle suivante : à long terme, dans un système par répartition, le taux de rendement interne tend vers le taux de croissance de l'économie. Cela donne un point d'équilibre. En revanche dire que la bonne façon de gérer le système est d'avoir, dès son origine, un TRI égal pour tout le monde est une erreur. En effet, selon la logique d'un système par répartition, les premières générations qui en bénéficient touchent une retraite sans avoir cotisé. Pour elles, le TRI est infini. Mais cela fait partie de la logique de lancement d'un système par répartition : on donne tout de suite une pension à des gens qui n'ont pas cotisé pour légitimer le système. Même si ces premières générations ont bénéficié d'un TRI « infini », personne ne leur reproche a posteriori, parce que leurs retraites étaient modestes et qu'on sortait d'une période où la pauvreté des personnes âgées était massive.

Le problème aujourd'hui est que l'on est confronté à un double effet : il existe encore des générations à TRI assez élevé, et ces mêmes générations ont des niveaux de retraite élevés, surtout en comparaison internationale. C'est cela qui rend la question intergénérationnelle sensible aujourd'hui. Est-ce que ces générations à TRI élevé pourraient contribuer à l'effort collectif, notamment pour le désendettement public ? On en revient au débat sur l'indexation des pensions. Certains plaident pour une désindexation des retraites pour rééquilibrer le système, mais ils se heurtent à une forte résistance sociale car les retraités, eux, ne considèrent pas qu'ils sont privilégiés. Ils répondent qu'ils ont cotisé et qu'ils défendent ce qu'ils considèrent être un droit acquis.

Le TRI, s'il est un indicateur utile, reste partiel. Il ne mesure que ce qui transite par les retraites. Si l'on veut parler d'équité intergénérationnelle globale, il faut raisonner plus large : il faudrait prendre en compte tout ce que chaque génération paie et tout ce qu'elle reçoit, sur toute sa vie.

Prenons un exemple très simple : l'éducation. Les premières générations ont financé, via leurs impôts, une école et une université dont elles ont très peu bénéficié elles-mêmes. Si on élargit la perspective, ces générations n'ont pas uniquement « profité » du système, elles ont aussi financé l'avenir des suivantes.

L'idéal serait qu'on puisse exprimer tout cela dans une unité monétaire commune, pour établir un bilan complet par génération. Et si, dans cette unité commune, chaque génération transmettait à la suivante un patrimoine total équivalent à ce qu'elle a reçu, alors on pourrait dire qu'il y a équité intergénérationnelle. Que chaque génération bénéficie des mêmes opportunités de vie, sans que l'on puisse dire, comme on le fait aujourd'hui à propos des baby-boomers, que l'une d'entre elles a « tiré la couverture à elle ».

C'est exactement l'idée qui est derrière la définition bien connue du développement durable : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cela suppose de sortir de nos silos. On est ici entre gens qui travaillent surtout sur les retraites, mais il faut accepter de devenir un peu généralistes. On pourrait très bien transmettre un système de retraite parfaitement équilibré – voire un système par capitalisation entièrement préfinancé, sans aucune dette implicite – et malgré cela être injustes envers les générations futures, si on leur laisse en même temps une économie dégradée ou un environnement détruit.

L'exemple de la COVID-19 est très parlant. Pendant la crise, on a mis entre parenthèses l'objectif de stabilité budgétaire. Pourquoi ? Parce que cela n'aurait eu aucun sens de sortir de la crise avec une dette publique inchangée, mais un appareil productif détruit, avec des faillites en chaîne. On a donc fait le choix d'endetter l'État pour préserver l'économie – et c'était rationnel du point de vue intergénérationnel : il valait mieux transmettre une dette supplémentaire qu'un tissu productif ravagé.

Mais le vrai enjeu, une fois ce genre d'épisode passé, c'est de rétablir progressivement les finances publiques, pour garder des marges de manœuvre. Parce que si un nouveau choc arrive demain – sanitaire, financier, climatique, énergétique – il faut que le pays soit encore en mesure d'agir. Et ça, c'est aussi un élément central de l'équité entre générations.

Le problème est que ces dimensions de l'équité entre générations ne sont pas toutes exprimables en unité de compte monétaire. Dans ce que chaque génération lègue à la suivante, certaines choses peuvent être comptées en unités monétaires, d'autres pas du tout. Pour ce qui est de l'environnement, par exemple, on essaie de donner un prix au carbone, à la biodiversité, à la consommation de ressources, etc. C'est imparfait, mais au moins on essaie de quantifier. En revanche, on ne sait pas le mettre en équation le capital social. Et pourtant, il est décisif dans le bien-être des générations futures.

Par ailleurs, le fait d'avoir une unité de compte commune ne doit pas dispenser de regarder les choses secteur par secteur. Il faut se demander, pour chaque dimension – l'environnement, les retraites, les finances publiques, l'éducation, la santé... – si ce qu'on transmet est viable.

André Masson prend la parole : quand on observe les tensions entre générations aujourd'hui, le premier constat, c'est que toutes les générations sont en demande. Elles se sentent toutes frustrées, et expriment à la fois une demande de reconnaissance et une demande financière.

Les jeunes (les moins de 30 ans) sont en demande des « 3 R » : redistribution économique, reconnaissance sociale, représentation politique. Les actifs (les générations X et Y) se vivent comme complètement sacrifiés. Pour eux, « le travail ne paie plus ». C'est le livre d'Antoine Foucher : le travail ne paie plus parce qu'il n'y a plus de gain de pouvoir d'achat suffisant. Ce qui est proposé, c'est de faire payer les rentiers via les revenus du capital, les héritiers en augmentant les droits de succession, les retraités en baissant les pensions, et les consommateurs via la TVA. Bizarrement, on ne trouve rien sur les détenteurs de capital.

Si l'on considère maintenant les baby-boomers retraités, eux constatent que la dépendance lourde n'est pas financée. Ni l'hébergement, ni l'aide à domicile. Ce qu'ils veulent, ce ne sont pas des retraites privilégiées, mais que leur dépendance soit financée. L'idée est donc d'encourager les retraités à préparer leur dépendance. Les durées de retraite sont longues. Il y a maintenant toute une partie de la retraite où on est encore valide, autonome. Là, on peut cotiser.

Confier cela au marché est difficile : côté offre, on constate 15 à 25 % de refus d'assurer la dépendance ; côté demande, les gens ne s'assurent pas par déni de l'éventualité de leur dépendance. Il faudrait donc passer de l'épargne à la cotisation obligatoire. Autrement dit : une mutualisation publique obligatoire pour la dépendance lourde. Au-delà de l'Assurance maladie et de l'APA, il faut un vrai financement dédié. Qui ne requiert pas un effort supplémentaire aux actifs, et qui ne siphonne pas les retraites.

Cela prendrait la forme d'une cotisation sur les pensions, ou sur le patrimoine des retraités. Soit l'on augmente la CSG sur les retraités les plus aisés, soit on prélève une cotisation proportionnelle sur le patrimoine total, au-delà d'un certain seuil (les petits patrimoines ne paient pas), et avec un abattement sur la résidence principale. Cette cotisation est ensuite fléchée vers une caisse dédiée à la dépendance lourde.

3. Pistes de réforme pour améliorer la solidarité entre générations

Anne Lavigne redonne la parole à Pierre-Yves Cusset et Pierre Cheloudko sur les pistes d'amélioration de l'appareil statistique pour éclairer le débat public sur la soutenabilité intergénérationnelle. Quels types d'instruments développer ? Où en est-on de la comptabilité générationnelle ? Comment utiliser les comparaisons internationales en matière de solidarité entre générations ?

Pierre Cheloudko répond que sur la partie retraite, la Drees produit depuis de nombreuses années des échantillons interrégimes de retraités (EIR) et des échantillons interrégimes de cotisants (EIC) qui permettent d'avoir une vision de long terme. Pour les générations maintenant parties à la retraite, on dispose d'éléments robustes.

En termes de projection, on a évoqué les cas types. Ceux-ci permettent d'entrer dans les mécanismes du système de retraite en lui-même. Leur défaut en revanche est qu'ils ne représentent pas la réalité des carrières telles qu'elles se déroulent « dans la vraie vie ». Cet éclairage doit donc être complété – et c'est déjà en partie le cas – par des outils de micro-simulation, qui utilisent des données individuelles sur des carrières réelles et qui permettent d'éclairer réellement la diversité des parcours.

La micro-simulation permet par exemple d'avoir des éléments sur les âges projetés moyens de départ à la retraite, donc sur des durées espérées de retraite. Ce qu'il reste un peu à développer, ce serait des TRI en projection. On ne le fait pour le moment que sur cas types, mais on pourrait envisager de faire ces travaux sur données réelles, aller sur ces indicateurs un peu avancés qui, pour le moment, en micro-simulation, ne sont pas forcément très développés.

La retraite n'étant pas le seul sujet d'équité intergénérationnelle, le service statistique public (SSP) produit de nombreuses sources intéressantes. Pour rebondir sur les sujets d'André Masson, les enquêtes Patrimoine existent depuis un certain temps et permettent d'éclairer l'évolution et la concentration du patrimoine sur certaines générations. Il faut aussi bien prendre en compte ce qui s'est passé pour les différentes générations sur le marché du travail, c'est-à-dire que la retraite tient compte du marché du travail, mais une génération n'est pas forcément actrice de l'état du marché du travail qu'elle trouve au moment de son intégration. De la même façon, la statistique publique éclaire beaucoup sur les conditions du marché du travail, et sur d'autres sujets en dehors du champ de la protection sociale tels que les dépenses d'éducation.

Pierre-Yves Cusset précise que pour pouvoir véritablement étudier l'équité entre générations, il faudrait pouvoir capter, pour les différentes générations, sur l'ensemble de la carrière d'un individu, de sa naissance jusqu'à sa mort, tout ce qu'il a payé et tout ce qu'il a reçu. Lorsqu'on

aura suffisamment d'années en stock d'observations, on pourra peut-être le faire – en tout cas s'en approcher. Pour le moment, on n'y est pas encore.

Pour ce qui est des comptes de transferts nationaux, nous ne savons pas s'ils vont être mis à jour. Nous espérons que ce sera le cas avec la nouvelle enquête Budget de famille. Ce que nous souhaitons faire, c'est récupérer de l'INSEE les microdonnées des comptes nationaux distribués, qui sont des comptes au niveau des ménages et, par des règles conventionnelles, affecter à chaque individu des ménages de la base ces différents montants. Cela nous permettra de reconstituer ce qui a été montré plus haut : des profils par âge individuels de dépenses et de recettes. Ces travaux de pseudo-projection relèvent d'ailleurs davantage d'« expériences de pensée » qui permettent d'évaluer l'impact mécanique du vieillissement sur les comptes de la protection sociale.

Pierre Cheloudko ajoute qu'il y a un sujet souvent évoqué dans les débats, qui concerne les conditions de vie de façon générale. On peut regarder d'un point de vue purement monétaire ce que chaque génération a donné et reçu, mais cela n'éclaire pas sur le vécu des individus. Il existe un outillage statistique qui monte en puissance sur les conditions de vie, les conditions de logement, les privations matérielles, l'accès aux services. Ces éléments permettent aussi d'éclairer sur le vécu des différentes générations – avec une approche pas uniquement monétaire mais aussi plus qualitative.

Anne Lavigne interroge Didier Blanchet sur les politiques publiques qui pourraient être préconisées pour répondre aux tensions entre générations.

Didier Blanchet partage son analyse de la dette écologique et de ses liens avec la problématique des retraites.

Pour gérer la dette écologique, si l'on se limite à la question de la décarbonation, on peut identifier trois grandes options :

- subventionner les comportements verts, au risque de creuser les déficits ;
- taxer les comportements bruns ; il s'agit de l'instrument préféré des économistes, mais il est impopulaire ; il a été rejeté massivement par la Convention sur le Climat ;
- se rabattre sur les réglementations. Mais cela revient à imposer des coûts aux gens ou aux entreprises, ce qui n'est pas forcément mieux accepté.

Entre la taxe carbone, les Gilets jaunes puis les problèmes autour de la réforme des retraites, on voit bien l'ampleur des difficultés. Didier Blanchet revient sur l'interaction entre le sujet des retraites et le sujet environnemental. Il y a un point aveugle dans l'idée qu'il est possible de gérer la crise climatique en produisant moins : cela nécessiterait que les actifs acceptent de cotiser bien plus, et/ou que les retraités acceptent de toucher bien moins. Or les esprits ne sont pas tout à fait mûrs pour cela. Ce qui est certain, c'est que c'est notre faible souci de l'environnement qui a permis jusqu'ici le modèle du « travailler moins sans gagner moins », malgré une espérance de vie qui s'allonge. Nous avons financé cela par des gains de productivité obtenus par la substitution des énergies fossiles au travail. Le système de retraite est en somme un peu un enfant des émissions de CO₂.

Cela signifie-t-il qu'il faudrait faire le chemin en sens inverse ? Dans ce cas, il faudrait revenir à plus de travail, pas forcément pour davantage de revenus. C'est le prix de la décarbonation : une forte baisse de la productivité apparente du travail. La sortie par le haut, ce serait un progrès technique qui permette à la fois de limiter la consommation d'énergie et de travail. Il n'est pas certain qu'on ait la solution idéale, en tout cas pas avant quelques décennies. Actuellement, on mise beaucoup sur l'intelligence artificielle comme une nouvelle façon d'économiser le travail.

Problème : l'IA n'est pas frugale en énergie. Avec Vincent Touzé, Didier Blanchet a cherché à modéliser cela dans un papier : « Pour polluer moins, faut-il travailler moins ou travailler plus ? », disponible sur le site de l'AFSE.

André Masson partage un constat de départ : si la France est riche, elle l'est surtout de l'épargne et du patrimoine des séniors. Elle ne génère plus suffisamment de revenus aujourd'hui, et elle n'investit pas dans l'avenir, que ce soit dans les investissements productifs, les infrastructures, la R&D, les start-ups, l'éducation, la formation, l'apprentissage, la santé, ou le logement social pour les jeunes... Comment dans ces conditions rendre l'héritage « solidaire » ?

Premier problème : les statistiques sur les transmissions patrimoniales sont devenues de plus en plus pauvres. Jusqu'en 1964, elles étaient annuelles. Il y avait tout de même des enquêtes régulières, mais à partir de 2006, et surtout de 2010, le partage de données détaillées s'est arrêté. On a certes le nombre total de donations entre 2010 et 2020, mais si l'on souhaite connaître, par exemple, la part des donations dans l'ensemble des transmissions patrimoniales, il faut remonter à 1880 ! A l'époque, les donations représentaient environ 25 % de l'ensemble des transmissions, dont la moitié étaient des dots, qui ont disparu dans les années 1970. Est-ce que cette part des donations a augmenté ? On ne sait pas, on ne dispose pas des données...

Il faut canaliser le grand transfert évoqué plus haut, lié à la disparition des baby-boomers, autrement qu'en récoltant quelques miettes fiscales. Selon la Cour des Comptes, « la fiscalité successorale française est dynamique ». C'est logique : comme on arrive au moment où les baby-boomers vont disparaître, il y a un effet d'assiette : mécaniquement, cela augmente les recettes. Mais ce sont des miettes par rapport à l'ampleur du grand transfert à venir.

Il serait souhaitable de drainer l'épargne des seniors, abondante, vers les investissements d'avenir de long terme. Pour cela, on pourrait utiliser les droits de succession, en proposant des placements longs, dynamiques, orientés vers les besoins transgénérationnels. Des placements que l'on pourrait détenir 25 ans (il faut 25 ans pour qu'ils soient rentables), qui seraient exonérés de droits de succession. Ces placements iraient dans des fonds d'avenir : transition écologique, innovation, santé, éducation... Seul problème : cette solution ne fonctionne pas seule, car le coût d'immobilisation sur 25 ans, par rapport au gain fiscal sur les droits de succession, est trop faible. Il faut en plus un mécanisme dissuasif : un surtaxe successorale fort sur les héritages familiaux en ligne directe, sur les actifs classiques – ceux qu'on transmet aujourd'hui – et pas sur ces placements transgénérationnels. Plus le surtaxe sur les héritages classiques sera fort, plus les placements transgénérationnels deviendront attractifs.

En France, l'assurance-vie pourrait fonctionner pour mettre en place ce mécanisme. Mais une assurance-vie allongée à 25 ans, avec un fléchage obligatoire vers des fonds d'avenir, éventuellement garantie par un emprunt public. L'idée ici est de mettre en mouvement l'épargne des seniors, en la mettant au service de l'investissement long. Ce dispositif coche toutes les cases : efficacité économique, justice intergénérationnelle, acceptabilité sociale.

Anne Lavigne conclut la table ronde en posant une dernière question : s'il fallait proposer une mesure emblématique pour renforcer la solidarité entre les générations, quelle serait-elle ?

Didier Blanchet réagit à la proposition d'André Masson en prenant l'exemple de l'investissement vert, qui ne peut pas jouer un rôle de « carotte » car il n'est pas destiné à générer de la richesse supplémentaire, mais à éviter les pertes de richesse liées aux accidents climatiques.

Sur la question des retraites, la rationalisation des règles d'indexation peut être une mesure intéressante. On est sorti d'un système dans lequel le pouvoir d'achat relatif des retraités se

portait d'autant mieux que la croissance allait mal, phénomène produit par les règles d'indexation sur les prix. Or, selon Didier Blanchet, il va complètement à rebours de la solidarité intergénérationnelle. Actifs et retraités doivent être exposés ensemble aux aléas de la croissance.

Autre idée : élargir la possibilité de partir à la retraite de manière anticipée peut rendre la réforme plus acceptable socialement. Il ne faut toutefois pas oublier que la retraite anticipée a un coût, non seulement pour le système de retraite, mais aussi pour les finances publiques dans leur ensemble, parce que cela fait moins de recettes fiscales, et moins de cotisations sociales, donc moins de ressources pour d'autres politiques publiques. Dans un article avec Gilbert Cette, Didier Blanchet plaide pour être un peu plus strict sur les départs anticipés. La difficulté étant que, parmi ceux qui partent tôt, il y a des personnes qui ne peuvent pas faire autrement. Celles-là ne doivent pas être pénalisées. L'idée serait plutôt de pénaliser ceux qui partent tôt alors qu'ils pourraient continuer à travailler.

Questions

Elsa Fornero s'adresse à André Masson : faut-il taxer les très riches ? En Italie, il y a peu de très riches, mais une classe moyenne qui a déjà beaucoup perdu, et qui est largement mise à contribution. Autre question : la société française s'est-elle pleinement appropriée le débat sur l'équité entre générations, quand on constate à quel point elle refuse une réforme des retraites somme toute modeste ?

André Masson répond à la deuxième question sur la solidarité entre générations. Les investissements d'avenir sont en quelque sorte un retour de solidarité des seniors et des retraités : ils investissent dans l'avenir au lieu de dire « après moi le déluge ».

Sur la question de la taxation des très riches : l'ISF, l'impôt sur la fortune, qui a été supprimé, était de loin l'impôt le plus populaire en France. L'impôt le plus impopulaire, ce sont les droits de succession. Même des droits de succession progressifs ne passent pas dans l'opinion, ce qui est difficile à comprendre. En revanche, la taxe Zucman, elle, a reçu une majorité de votes à l'Assemblée nationale. L'Assemblée, qui est incapable de voter une réforme des retraites ou autre, a voté pour cette taxe, mais c'est le Sénat qui l'a retoquée.

Pour la taxation des très riches, c'est plutôt un impôt annuel sur la fortune qui fonctionnerait. Cela suppose qu'on revienne, en particulier en Europe, sur la libre circulation des capitaux, comme le préconise Thomas Piketty. A cette condition, on pourrait mettre en place un impôt annuel sur la fortune au niveau européen.

Un participant, **Vincent Touzé**, demande à André Masson ce que pourrait représenter le financement public de la perte d'autonomie, sachant qu'aujourd'hui la perte d'autonomie représente 1,4 % du PIB en dépenses totales, auxquelles on rajoute parfois 1 % de PIB pour l'informel, c'est-à-dire le temps de travail gratuit fourni par les familles. Il y a maintenant environ 0,3 % du PIB qui est déjà reporté sur les familles, en reste à charge financier, auquel il faut ajouter le 1 % évoqué plus haut. On sait par ailleurs que les familles seront moins disponibles dans les prochaines 30 années pour consacrer du temps à leurs aînés, pour différentes raisons : décohabitation, familles recomposées, éloignement, etc. Toutes choses qui fragilisent les solidarités familiales. Si l'on mutualise comme André Masson le propose par une cotisation sur le patrimoine, qu'est-ce que cela représenterait ? Comment le rendre acceptable ?

Deuxième question pour les quatre intervenants : face aux difficultés à réformer le système de retraite et à le mettre à l'équilibre, ne faut pas aller vers un mécanisme autorégulateur ? Certains pays l'ont fait depuis longtemps : la Suède a un mécanisme automatique d'ajustement quand le

ratio actifs/retraités se dégrade ; le Canada présente un système à deux étages, et si le Parlement n'agit pas, un mécanisme gèle automatiquement les pensions et augmente les cotisations. Doit-on y venir en France ? Faudrait-il constitutionnaliser un principe d'équité intergénérationnelle, comme on a constitutionnalisé le principe de précaution environnementale ?

André Masson insiste sur le problème de statistique : on n'a pas bien compris ce qui s'est passé avec le vieillissement du patrimoine à cause de cela, et c'est la même chose pour l'idée de mutualisation du risque de dépendance lourde entre retraités, via leur patrimoine : cela nécessite des études empiriques sérieuses, et ces études n'existent pas encore. Il faut se battre pour obtenir les données qui manquent – notamment parce que les statistiques successorales détaillées ont été arrêtées. Résultat : dans la note du Conseil d'analyse économique de 2021, les auteurs ont été obligés de faire des estimations « à la louche », parce qu'ils n'avaient plus les données détaillées depuis 2006.

Didier Blanchet répond sur les mécanismes autorégulateurs. Il faut des mécanismes mieux connectés aux salaires et qui prennent en compte directement la contrainte démographique, c'est-à-dire l'évolution du ratio actifs/retraités. Le COR travaille sur ce point, de même que le Comité de suivi des retraites.

Didier Blanchet partage également sa perspective sur l'ISF. En France, l'ISF est très populaire, mais il faut cesser de penser qu'il peut être la réponse à tous les problèmes. Didier Blanchet cite l'exemple d'une réunion citoyenne sur les retraites, où un participant lance qu'il suffirait de rétablir l'ISF pour régler le problème des retraites. A la réponse que le rétablissement de l'ISF pourrait être plus utile pour financer autre chose, comme par exemple la transition écologique, la personne répond : « Non, il faut dire que c'est pour les retraites, comme ça on ferme le sujet, et pour le reste on verra plus tard ». Or cela montre typiquement les limites d'un raisonnement compartimenté : on flèche tout, on affecte chaque recette à une dépense précise, et derrière tout est bloqué.

André Masson réagit en citant l'exemple de Thomas Piketty, qui propose un impôt annuel massif sur la fortune, en remplacement des taxes foncières, pour financer une dotation en capital universelle à 25 ans. Pourquoi pas, mais il faut être cohérent. On ne peut pas flétrir quatre fois la même recette pour quatre usages différents, comme certains veulent le faire aujourd'hui avec l'ISF.

Sur les droits de succession, André Masson partage un autre exemple intéressant : quand l'ISF rapportait environ 5 milliards par an et polarisait le débat public, les droits de succession, eux, rapportaient déjà 8 milliards. Et entre 2009 et 2016, les recettes successorales sont passées de 8 à 13 milliards, tranquillement, sans déclencher aucun débat. L'administration fiscale dit d'ailleurs que « les droits de succession sont un très bon impôt... à condition de ne jamais en parler ». Malheureusement, depuis qu'on en parle, tout le monde est contre.

Pierre Cheloudko revient sur les mécanismes autorégulateurs : ils ont été étudiés lors des travaux autour de la réforme des retraites de 2019. Ils posent de nombreuses questions techniques : faut-il indexer sur les salaires plutôt que sur les prix ? Faut-il intégrer automatiquement les gains d'espérance de vie dans l'âge de départ ? Ce sont des choix difficiles. Avec deux obstacles : d'un côté, l'acceptabilité sociale – si l'on annonce à l'avance un âge qui monte automatiquement au fil du temps, il faut que ce soit très bien expliqué ; et de l'autre, l'acceptabilité politique – cela suppose que le Parlement accepte de lâcher prise sur une partie du pilotage, ce qui n'est pas simple non plus.

Pierre-Louis Bras revient sur la prétendue impopularité des droits de succession. Il s'agit d'une fausse évidence, construite par ceux qui veulent affaiblir cet impôt. Dans une enquête récente du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), à la question : « Est-ce que les transmissions de patrimoine sont trop taxées, pas assez taxées, ou correctement taxées ? », seulement 42 % des répondants pensent que c'est « trop », 39 % pensent « pas assez ». Comme niveau d'acceptabilité, beaucoup de responsables politiques s'en contenteraient. La manière dont on pose les questions influence beaucoup la réponse, il semble qu'on ait fabriqué cette idée selon laquelle les gens seraient massivement opposés aux droits de succession.

Il faut donc arrêter de prendre comme une évidence que l'impôt sur les successions serait politiquement intouchable. Attention également à l'argument selon lequel les Français seraient incohérents : il faut toujours se méfier quand on en vient à mépriser l'opinion publique en disant qu'elle serait irrationnelle.

Sur le sujet de la culpabilité liée à la dette financière : il y a de quoi culpabiliser quand on vous dit qu'on va léguer 3 400 milliards d'euros de dette publique à nos enfants. Mais on sait aussi que, quand on parle d'endettement, il faut toujours regarder aussi l'actif, pas seulement le passif. Les chiffres de l'INSEE nous indiquent que l'actif est supérieur au passif. Résultat : la France lègue un actif net public positif à ses enfants. Quel est cet actif public ? Une partie sont des actifs financiers : les participations publiques dans des entreprises. Mais surtout, c'est un immense patrimoine immobilier public : écoles, hôpitaux, tribunaux, commissariats, universités, bâtiments administratifs... On ne va jamais les vendre pour rembourser la dette, et heureusement, car ce sont des infrastructures utiles et transmises aux générations futures. Concernant la culpabilité sur la dette climatique léguée à nos enfants, il n'y a pas de toute, mais concernant la dette financière, aurait-on tort de ne pas se sentir coupable ?

André Masson réagit sur la question de l'impopularité des droits de succession, qui reste relative. A gauche, on dit que la réforme des droits de succession serait populaire, à droite qu'elle serait suicidaire politiquement. En réalité, ce n'est pas le sujet. Quand on classe les impôts selon ce que les gens préfèrent ou rejettent, l'ISF arrive en tête des impôts les plus acceptés, tandis que les droits de succession arrivent parmi les plus rejetés — juste derrière, autrefois, l'ancienne redevance TV. Ce qu'il faut expliquer, c'est pourquoi l'ISF est populaire et pourquoi les droits de succession sont impopulaires, alors même que, dans l'esprit, il s'agit de deux impôts sur le patrimoine. Et surtout, il faut comprendre pourquoi les perceptions ont changé. Dans les années 1950-1970, les droits de succession étaient plutôt populaires, plutôt bien tolérés. Ce n'est plus vrai aujourd'hui.

Pourquoi ? Parce qu'il y a une ambivalence morale sur cet impôt. Si l'on se place du côté des parents, il est une menace sur leur projet en faveur de leurs enfants. En revanche, si l'on se place du côté des héritiers, la réponse est différente : certains héritent sans rien faire, d'autres n'ont rien, il faut donc taxer. C'est un dilemme moral, très bien décrit déjà par Durkheim en 1900. Les droits de succession ne sont pas un impôt comme les autres : ils touchent à la mort, à la famille, à la transmission, à l'identité. Et ça, les économistes l'oublient trop souvent.

La mesure la plus populaire sur les droits de succession aujourd'hui serait leur suppression pure et simple. Une dizaine de pays européens l'ont fait dans les années 2000, y compris l'Italie. Les pays nordiques n'en ont plus non plus. Pourquoi est-ce qu'on ne le fait pas en France ? Pas pour des raisons morales, mais parce qu'on perdrat 20 milliards d'euros de recettes.

Un intervenant partage une remarque : quand on dit qu'il y a un problème de financement de la dépendance lourde, de quoi parle-t-on exactement ? Quand on regarde les comptes de la dépendance, ce qui pour l'instant n'est pas financé de manière publique, ce sont les frais

d'hébergement des EHPAD. Que veut-on mutualiser, que veut-on socialiser ? Quand on dit qu'il y a un problème de financement, implicitement on dit que *tout* devrait être socialisé. Les frais d'hébergement des EHPAD devraient-il être couverts par des fonds publics ? Ce n'est pas sûr.

Autre question, qui s'adresse à André Masson : dans ce qui est proposé sur les « actifs transgénérationnels », il y a un passage un peu rapide entre des transferts entre les générations âgées vers les générations les plus jeunes dans leur ensemble et un outil de transfert intra-familial, des parents vers leurs enfants. Or les effets redistributifs ne sont pas du tout les mêmes. Quels sont les impacts redistributifs de ce mécanisme ?

André Masson revient sur les droits de successions. Des droits de succession rénovés seraient populaires car les parents épargneraient toujours pour leurs enfants, et ils épargneraient pour le bien commun à travers ces placements transgénérationnels.

Sur l'équité : évidemment, ceux qui prennent ces placements transgénérationnels paieront moins d'impôts, puisqu'ils seront exonérés. Mais à côté, il y aurait une surtaxe progressive sur les actifs standards. Donc oui, cela rendrait les droits de succession plus efficaces, parce qu'on pourrait drainer l'épargne vers les investissements d'avenir. Ceux qui refuseraient de le faire seraient pénalisés.